

# SALLE MAURICE RAISIN

## particuliers

DATE DE

LOCATION : ..... / ..... / 20.....  
HORAIRE : .....  
TYPE D'ÉVÉNEMENT : .....  
NOM / PRÉNOM : .....  
ADRESSE : .....  
Téléphone : .....  
Mail : .....  
Nombre de personnes : .....

VAISSELLE	OUI	NON
SONORISATION	OUI	NON

Photocopie pièce d'identité du demandeur + copie d'une attestation de domicile (facture EDF, téléphone, eau etc...)

Durée de location :

Règlement par chèque de location à l'ordre du Trésor Public : Montant : €

Vin d'honneur 100€	
Journée 176€	
Week-end (samedi + dimanche )330€	
Week-end prolongé 440€ (mariage jour férié etc.)	
Matériel de sonorisation 83€	

Banque

- N° du chèque

Chèque de caution à l'ordre du Trésor Public :

AVEC SONO	OUI 700€	NON 500€
-----------	----------	----------

Banque

- N° de chèque

Attestation d'assurance couvrant les détériorations causées aux bâtiments et au mobilier

Assurance

- N° de contrat

Prendre rendez-vous avec la personne en charge de l'état des lieux, de la remise des clés, et de la mise à disposition de la vaisselle, 8 jours avant la date de la manifestation :

**06.36.10.35.36**

Lorsque la salle est occupée pour une journée ou un après-midi, les clefs sont remises et restituées le même jour, en fonction de l'option choisie.

**La réservation ne sera effective que lorsque le dossier complet sera remis en mairie.**

### **CONSIGNES : à lire attentivement**

- A partir de minuit, il n'y a plus d'éclairage public à l'extérieur. Les personnes présentes devront se munir de lampes de poche.
- La discrétion est de rigueur après 22 heures. Toute gêne occasionnée au voisinage peut être sanctionnée par la gendarmerie.
- L'usage de scotch, punaises et autres moyens de fixation est interdit contre les murs, fenêtres, luminaires et boiseries.
- Les locaux doivent être rendus propres, balayés et lavés : WC, hall d'entrée, cuisine et derrière le bar.
- La salle sera seulement balayée ; elle sera lavée à la machine par les employés communaux.
  - ❖ Trier puis stocker les sacs poubelles dans l'entrée de la salle
  - ❖ Nettoyer les abords de la salle
  - ❖ Laver, essuyer et ranger la vaisselle
  - ❖ Vérifier l'arrêt de la cuisinière
  - ❖ Remettre en place tables et chaises
  - ❖ Vérifier que les lumières soient éteintes
  - ❖ Contrôler la fermeture des fenêtres, portes et volets
  - ❖ Fermer les radiateurs en partant
- En cas de perte ou de détérioration du boîtier alarme et des clés confiées, une somme de 150 € sera versée au Trésor Public.

Fait à Léaz, le

Signature du demandeur